

Le coin de la halakha :

A propos de chabbat :

Quelques halakhot (lois):

- On ne pliera pas des serviettes en papier selon certains plis décoratifs. Mais, il sera permis de plier les serviettes selon leur pli habituel.
- Il sera interdit de saler chabbat les aliments que l'on sale d'habitude pour les mariner. Pour les consommer salés, on trempera chaque morceau à part dans le sel, et on les consommera aussitôt ; on pourra aussi saler plusieurs morceaux à la fois, puis y ajouter immédiatement de l'huile ou du vinaigre
- On ne coupera pas le chabbat les lettres et les dessins se trouvant sur les gâteaux, si la matière de ces inscriptions est différente de celle du gâteau. On prendra donc la précaution de couper le gâteau avant chabbat, ou on ôtera toute l'inscription avant de couper le gâteau.